

Liste des pièces justificatives pour l'instruction de la demande de logement locatif social pour chacune des personnes devant vivre dans le logement

(Article R. 441-2-4 du code de la construction et de l'habitation)

Les dossiers incomplets ne seront pas présentés à la commission d'attribution

1- EN FONCTION DE VOTRE SITUATION FAMILIALE

- ✓ copie d'une pièce d'identité ou du livret de famille ou acte de naissance
- ✓ copie du titre de séjour en cours de validité ou copie du récépissé du renouvellement du titre

si vous êtes séparé[e] ou divorcé[e]

- ✓ copie de l'ordonnance de non-conciliation ou déclaration judiciaire de rupture de PACS
- ✓ copie de la décision judiciaire ou du jugement justifiant de la garde des enfants et du montant de la pension alimentaire

si vous attendez un enfant

- ✓ certificat de grossesse établi par votre médecin

si vous êtes sous tutelle ou curatelle

- ✓ jugement de tutelle ou de curatelle

2 - LES RESSOURCES ANNUELLES

- ✓ copie de l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année N-2 pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement



Ne fournir aucun original, ces pièces seront conservées dans nos dossiers

3 - EN FONCTION DE VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE OU SOCIALE

si vous êtes salarié[e]

- ✓ copie des trois derniers bulletins de salaire ou attestation de l'employeur

si vous êtes muté[e]

- ✓ attestation de l'employeur actuel ou futur

si vous êtes non salarié

- ✓ dernier bilan ou attestation du comptable évaluant le salaire mensuel perçu

si vous êtes au chômage

- ✓ ASSEDIC avis de paiement

si vous êtes retraité[e] ou invalide

- ✓ notification de pension

si vous êtes handicapé[e]

- ✓ copie de la carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative : (CDES, COTOREP, CDAPH...)

si vous êtes en arrêt de longue maladie

- ✓ indemnités journalières : bulletin de la sécurité sociale

si vous êtes étudiant, apprenti

- ✓ copie du certificat de scolarité de l'année en cours
- ✓ copie éventuellement de l'avis d'attribution de bourses
- ✓ contrat de travail

4 - LES PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES (AAH, RSA, AF, PAJE, CF, ASF...)

- ✓ copie de la notification récente de la CAF / MSA ou de votre employeur s'il vous verse directement les prestations familiales

5 - VOTRE LOGEMENT ACTUEL

si vous êtes locataire

- ✓ bail et quittance ou à défaut de la quittance, attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges

si vous êtes propriétaire

- ✓ acte de propriété, plan de financement

si vous êtes hébergé

- ✓ attestation d'hébergement de la personne ou de la structure

logement non décent, insalubre, impropre à l'habitation

- ✓ document établi par un service public un travailleur social un professionnel du bâtiment, une association, photos, copie du jugement....

6 - SI VOUS ETES DANS L'OBLIGATION DE QUITTER VOTRE LOGEMENT

logement repris ou mis en vente par son propriétaire

- ✓ lettre de congé ou jugement prononçant la résiliation du bail

accédant à la propriété en difficulté

- ✓ plan d'apurement de la dette, documents démontrant les difficultés

en cas d'expulsion

- ✓ commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux

en cas de violences familiales

- ✓ prononcé de mesures urgentes ordonnées par le juge ou le juge des affaires familiales

Pensez à nous signaler tout changement dans la situation personnelle et familiale de chaque personne composant le foyer (mariage, naissance, divorce, séparation, décès, perte d'emploi,...)

PRODUIRE LES JUSTIFICATIFS